



Objet : vaccination contre la COVID-19 en milieu scolaire

Mesdames, messieurs,

Dans le contexte épidémique actuel, l'ARS encourage la vaccination contre la COVID-19 dès l'âge de 12 ans. Elle est gratuite et n'est pas obligatoire.

Suite à des modifications mardi 7 septembre de l'ARS, la vaccination sera réalisée au collège sur une date que nous vous communiquerons ultérieurement.

Pour que l'élève puisse bénéficier de cette vaccination., le formulaire *Autorisation à la vaccination contre la COVID-19* doit être complété, signé par l'un des deux parents et retourné pour le mercredi 8 septembre auprès de l'infirmière et sous pli.

Le jour de la vaccination, il est demandé que l'élève soit muni des documents suivants :

- Le formulaire *Questionnaire Vaccination contre le COVID-19* complété et signé
- La carte d'identité de l'élève
- La carte vitale des parents ou numéro de sécurité sociale, qui est à reporter sur le questionnaire de santé.

L'infirmière se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

